

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 15 décembre 2015 portant changement d'appellation
de la brigade territoriale de Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire)**

NOR : INTJ1530256A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-27;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Saint-Florent-le-Vieil prend l'appellation de brigade territoriale de Mauges-sur-Loire à compter du 15 décembre 2015. Sa circonscription ainsi que la circonscription de la brigade territoriale de Chalonnes-sur-Loire sont modifiées, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Mauges-sur-Loire et de Chalonnes-sur-Loire exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

J. VIRE

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Saint-Florent-le-Vieil	Beausse Botz-en-Mauges La Chapelle-Saint-Florent Le Marillais Le Mesnil-en-Vallée Saint-Florent-le-Vieil Saint-Laurent-du-Mottay	
Chalonnnes-sur-Loire	Bourgneuf-en-Mauges Chalonnnes-sur-Loire Chaufefonds-sur-Layon Montjean-sur-Loire La Pommeraye Rocheffort-sur-Loire Saint-Aubin-de-Luigné Saint-Laurent-de-la-Plaine	Chalonnnes-sur-Loire Chaufefonds-sur-Layon Rocheffort-sur-Loire Saint-Aubin-de-Luigné
Mauges-sur-Loire		Mauges-sur-Loire